

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [laurence-fontaine-cssmv-gouv-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/66ea3808dc41a77dff5520df>

Date d'obtention : 2024-11-15 16:17:32

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Je retiens de la trousse sexto que la victime ainsi que les gens impliqués dans la situation doivent être rencontrés afin d'amorcer la grille d'évaluation. Toutefois, il est important de ne pas entamer ce processus avec l'instigateur, si nous soupçonnons que c'est un acte malveillant.

La trousse est dédiée à ce que l'intervention soit mise en place de façon efficace afin de nous soutenir dans nos démarches auprès des jeunes impliqués.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

La trousse sexto pourra grandement m'aider à orienter de façon concrète mes interventions, sans ambiguïté, à l'aide des documents proposés.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Premièrement, il est important que tout adulte impliqué dans cette situation, moi y compris, ne consultent aucune photo de nature sexuelle vu le code criminel mentionné dans le document de référence légale au sein de la trousse.

Aussi, il est important également de ne PAS enclencher la trousse sexto auprès d'un élève instigateur ayant des intentions malveillantes. Celui-ci doit être référé directement au service de police après avoir eu son cellulaire confisqué. Il faut éviter de questionner le jeune, afin de protéger les élèves impliqués.